

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 248-24 C

Objet : RS - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation d'un avenant de prolongation aux conventions pour la mise en œuvre des plans de mobilité (PDM) et de l'offre découverte mobilité (ODM)

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguët
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	James Hallay - Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Chambéry	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 248-24 C

objet **RS - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation d'un avenant de prolongation aux conventions pour la mise en œuvre des plans de mobilité (PDM) et de l'offre découverte mobilité (ODM)**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé l'actualisation des mesures d'accompagnement des entreprises et des administrations en démarche de mobilité de niveau 1 (offre découverte mobilité - ODM) et de niveau 2 (plans de mobilité - PDM), de même que les conventions y afférentes. Celles-ci arriveront à échéance le 31 décembre 2024.

Depuis plusieurs années, Grand Chambéry soutient les entreprises et les administrations à travers divers dispositifs visant à promouvoir des solutions alternatives de mobilité pour les salariés, afin de réduire efficacement les émissions polluantes. Cet accompagnement se traduit par une assistance aux employeurs dans la mise en place de solutions de mobilité alternatives, incluant des audits de mobilité des salariés, des offres de découverte des services de mobilité, des actions de communication et d'animation, etc.

Dans un souci de continuité des actions entreprises, et dans l'attente des nouvelles réflexions à mener sur ce sujet avec le nouvel opérateur du réseau Synchro Bus et la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, dans les mêmes conditions contractuelles, les conventions de niveau 1 (ODM) et de niveau 2 (PDM).

Vu les statuts de Grand Chambéry compétent en matière de mobilité,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relative à l'approbation des conventions des mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientations et d'actions déplacement (valant plan de mobilité),

Vu la délibération n° 114-24 C du Conseil communautaire du 30 mai 2024 portant renforcement du pack mobilité au titre des mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, dans les mêmes conditions contractuelles, les conventions de niveau 1 (ODM) et de niveau 2 (PDM),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation et les pièces à venir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

248-24 C

Objet de l'acte :	RS - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation d'un avenant de prolongation aux conventions pour la mise en œuvre des plans de mobilité (PDM) et de l'offre découverte mobilité (ODM)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 2 - Convention initiale et avenant (document contractuel)
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	avenant ODM, avenant PDM

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32495H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32495H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024